



MÉTHODOLOGIE DE NOTATION ESG

© Ethos, décembre 2024

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100% à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified



Corporation

Table des matières

1.	INTRODUCTION	5
2.	SCORE ESG ET RATING INTERMÉDIAIRE	6
2.1	THÉMATIQUES COUVERTES	6
2.2	INDICATEURS ESG	8
2.3	CALCUL DU SCORE ESG	9
2.4	DU SCORE ESG AU RATING INTERMÉDIAIRE	9
2.5	MISE À JOUR DES SCORES ET RATINGS INTERMÉDIAIRES	10
3.	CONTROVERSEES ESG	11
3.1	RECHERCHE DES CONTROVERSEES ESG	11
3.2	MISE À JOUR ET VALIDATION DES CONTROVERSEES ESG	12
4.	RATING ESG	13
4.1	CONSTRUCTION DU RATING ESG	13
4.2	MISE À JOUR DES RATING ESG	14
4.3	VALIDATION DES RATINGS ESG	14
4.4	INTERPRÉTATION DU RATING ESG	14
5.	RÉVISION DE LA MÉTHODOLOGIE	15
5.1	PROCESSUS DE RÉVISION ET VALIDATION	15
	ANNEXES	16
6.	ANNEXES	17
6.1	EXTRAIT NON EXHAUSTIF DES INDICATEURS UTILISÉS PAR ETHOS	17
6.2	SECTEURS ETHOS	19
6.3	CATÉGORIES DE CONTROVERSEES ESG	20
6.4	NIVEAUX DE CONTROVERSEES ETHOS	21



1. Introduction

Ce document détaille la méthodologie de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) appliquée par Ethos pour l'évaluation des entreprises cotées.

Ethos évalue la performance en matière de durabilité d'une entreprise en analysant son exposition aux enjeux ESG et sa manière de les gérer. Le score ESG est structuré en trois piliers : l'analyse de la gouvernance de l'entreprise, l'analyse de sa stratégie et de son reporting en matière de durabilité, et, enfin, l'analyse de ses enjeux ESG spécifiques liés à chacune de ses parties prenantes et de la manière dont elle les gère.

Ce score est ensuite normalisé, puis converti en rating intermédiaire selon une approche « best-in-class », qui consiste à hiérarchiser les entreprises au sein de leurs secteurs d'activités respectifs. Le rating intermédiaire est complété par la prise en compte d'éventuelles controverses de nature ESG auxquelles pourrait être confrontée une entreprise. Le rating ESG permet ainsi de classer les entreprises en fonction de leur performance ESG relative par rapport aux entreprises du même secteur et de leur gestion des controverses auxquelles elles sont exposées.

2. Score ESG et rating intermédiaire

2.1 THÉMATIQUES COUVERTES

L'analyse extra-financière effectuée par Ethos pour établir un score et un rating des sociétés cotées évalue les thématiques traditionnelles ESG, lesquelles sont regroupées en trois piliers :

TABLEAU 1 : STRUCTURE DU RATING

GOVERNANCE	STRATÉGIE & REPORTING DE DURABILITÉ	PARTIES PRENANTES
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration • Structure de capital et droits des actionnaires • Rémunération des instances dirigeantes • Éthique des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de durabilité • Reporting environnemental et social 	<ul style="list-style-type: none"> • Employées et employés • Clientèle • Sociétés et communautés • Fournisseurs • Environnement

2.1.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le gouvernement d'entreprise, ou gouvernance, est l'ensemble des règles définissant le rôle et les relations entre les actionnaires, le conseil d'administration, la direction générale, l'organe de révision, ainsi que les autres parties prenantes de l'entreprise. Dans une entreprise dont le capital est ouvert au public, il est primordial que la gouvernance réponde à certains principes fondamentaux comme la dissociation des fonctions opérationnelles et de surveillance, une indépendance suffisante du conseil d'administration, le traitement égalitaire de l'ensemble des actionnaires, une politique de rémunération équitable et ne conduisant pas à des prises de risques inconsidérés de la part des dirigeants. Ethos publie annuellement, avec ses lignes directrices de vote, ses principes de gouvernement d'entreprise qui résument ses attentes en matière de bonne gouvernance. Ces éléments forment une partie intégrante de l'évaluation ESG d'Ethos et se regroupent autour des quatre thématiques suivantes :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les concepts de séparation des fonctions (entre la présidence du conseil et la direction générale de l'entreprise) et d'indépendance du conseil d'administration sont des éléments centraux de l'évaluation d'Ethos. Cette analyse est complétée par une étude de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration et de ses différents comités, notamment en matière de compétences et de diversité de ses membres (sexe, âge, formation, expérience).

LA STRUCTURE DU CAPITAL ET DROITS DES ACTIONNAIRES

L'égalité de traitement de l'ensemble des actionnaires (« une action – une voix ») est un principe clé de l'analyse de l'entreprise. L'exercice des droits des actionnaires doit être facilité par les entreprises.

LA RÉMUNÉRATION DES INSTANCES DIRIGEANTES

Les systèmes de rémunération sont un élément central de la bonne gouvernance, notamment parce qu'ils peuvent fortement influencer le comportement et les décisions des dirigeantes et dirigeants de l'entreprise.

Pour Ethos, la mise en place d'un système de rémunération suffisamment transparent et qui permet d'éviter le versement de rémunérations excessives est donc indispensable. Cela permet en effet de garantir un alignement des intérêts à long terme des instances dirigeantes avec ceux de l'ensemble des parties prenantes, y compris les actionnaires.

L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Une éthique des affaires irréprochable est le garant d'une culture d'entreprise saine et propice au développement des affaires. Ethos considère que l'existence d'un code de conduite public est la première étape indispensable pour mettre en place une telle culture d'entreprise. Ethos analyse en détail la couverture par le code de conduite des enjeux ESG auxquels fait face l'entreprise, ainsi que la manière dont il est mis en œuvre. Une analyse de la politique fiscale de l'entreprise est également effectuée. Dans le cadre de l'analyse de l'éthique des affaires, Ethos examine également la manière dont les entreprises gèrent les enjeux liés à la numérisation, que ce soit la protection des données, l'utilisation de l'intelligence artificielle ou l'impact environnemental et social de leurs systèmes numériques.

2.1.2 STRATÉGIE D'ENTREPRISE ET REPORTING

L'analyse ESG d'Ethos évalue la stratégie de l'entreprise en matière de responsabilité environnementale et sociale. L'existence d'un comité de « développement durable » au sein du conseil d'administration ou de la direction générale est un élément central pour s'assurer que l'intégration des problématiques environnementales et sociales se fait au plus haut niveau de l'organisation.

La manière dont les entreprises présentent les informations environnementales et sociales est également importante pour Ethos qui privilégie les entreprises qui publient un rapport de développement durable sur la base d'un standard internationalement reconnu tel que le cadre GRI (« Global Reporting Initiative »). Le reporting devrait comprendre une liste d'indicateurs clés de performance (« KPIs ») associés d'objectifs ambitieux à atteindre définis à moyen et long terme. La vérification externe du rapport de développement durable est également souhaitée.

2.1.3 PARTIES PRENANTES

Ethos analyse la manière dont l'entreprise gère ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes mentionnées ci-après. L'évaluation d'Ethos tient compte des différents enjeux auxquels font face les entreprises en fonction de leur secteur d'activité et de leur taille. La

pondération des différentes parties prenantes de l'entreprise dans l'évaluation ESG d'Ethos dépend du secteur d'activité.

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Les collaboratrices et collaborateurs sont au cœur de l'entreprise, de son fonctionnement et de son succès à long terme. La mise en place d'une politique de promotion de la diversité et de non-discrimination ainsi que d'indicateurs assurant le suivi du taux de rotation du personnel sont des bases essentielles d'une bonne responsabilité d'entreprise. Selon les secteurs, la liberté syndicale et l'application des plus hauts standards de santé et sécurité au travail sont entre autres attendues d'une entreprise.

CLIENTÈLE

La qualité des produits fournis aux clientes et clients de l'entreprise est fondamentale pour son succès à long terme. Ethos analyse également la façon dont l'entreprise fait certifier la qualité de ses produits et de ses processus de production. Les mesures de protection des données de la clientèle sont également devenues une priorité pour Ethos.

FOURNISSEURS

La notion de responsabilité environnementale et sociale se rapporte à toute la chaîne de création de valeur. Il est ainsi de la responsabilité d'une entreprise de considérer également les enjeux liés aux relations qu'elle entretient avec ses fournisseurs. Cette phase de la chaîne de création de valeur est particulièrement exposée à d'importants risques environnementaux et sociaux qui, s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée, peuvent engendrer des coûts élevés pour une entreprise et ses investisseurs. Ethos estime que les entreprises doivent se doter d'une politique de gestion durable de la chaîne des fournisseurs en mettant en place des contrôles réguliers de la conformité des pratiques ESG des fournisseurs avec les exigences prédéfinies.

SOCIÉTÉ CIVILE

Les entreprises ont un impact sur la société civile des pays dans lesquelles elles opèrent. Cet impact est d'autant plus important dans les pays en développement où les entreprises doivent faire preuve d'une plus grande responsabilité pour combler d'éventuels déficits réglementaires ou législatifs. Le respect des droits humains et des populations locales est l'un des éléments clés pour évaluer le comportement de l'entreprise envers la société civile.

ENVIRONNEMENT NATUREL

L'environnement naturel est souvent considéré comme une partie prenante « muette » de l'entreprise. Toute

entreprise a, du fait de ses activités, des impacts négatifs directs sur l'environnement, que ce soit via l'utilisation des ressources, les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets et de rejets divers. Les impacts sont également indirects, et se manifestent tout au long du cycle de vie des produits depuis leur conception jusqu'à leur démantèlement. Certains secteurs économiques ont davantage d'impacts environnementaux que d'autres, comme le secteur des matières premières, la production de ciment ou les énergies fossiles.

Quels que soient leur secteur d'activité et leur localisation, les entreprises devraient mettre en place un système de gestion environnemental qui permette de mesurer leurs impacts et leur empreinte environnementale. Elles devraient parallèlement se fixer des objectifs quantifiables, absolus et relatifs, pour améliorer leur performance environnementale.

Ethos attend des entreprises qu'elles mettent tout en œuvre pour préserver l'environnement naturel, en s'engageant notamment à respecter les conventions qui font autorité au niveau international et à mettre en place des mesures permettant de limiter leurs impacts négatifs. Cela permet non seulement de mieux maîtriser les risques, mais également de profiter d'opportunités relatives à la mise en œuvre de nouvelles technologies et de produits innovants.

2.2 INDICATEURS ESG

La liste d'indicateurs utilisée par Ethos dans le cadre de ses notations ESG (Annexe 6.1) se base, entre autres, sur les exigences réglementaires en matière de transparence et également sur les normes volontaires existant en matière de reporting extra-financier. L'évaluation d'Ethos se base principalement sur des documents et sources publiques, comme les rapports annuels et de durabilité des entreprises et des bases de données telles que le CDP ou l'initiative « Science Based Targets » (SBTi).

2.2.1 APPLICATION DES INDICATEURS

La méthodologie d'Ethos regroupe deux classes d'indicateurs, les indicateurs d'application commune et spécifique. Leur attribution dépend de l'analyse de double matérialité qui est effectuée au niveau des secteurs d'activité, laquelle cherche à définir quels enjeux ESG sont susceptibles d'avoir un impact financier sur l'entreprise, et quels peuvent être les impacts d'une mauvaise gestion des enjeux ESG sur les parties prenantes de l'entreprise.

Le pilier « Stratégie et Reporting durabilité » dispose d'indicateurs communs à tous les secteurs : en effet, une entreprise, quelle que soit son activité, se doit d'avoir défini les responsabilités en matière de durabilité au sein de son organisation, mais également d'avoir élaboré une

stratégie et de fournir un reporting de qualité en lien avec ces thématiques.

Les piliers « Gouvernance et Parties prenantes » contiennent des indicateurs communs, mais également des indicateurs spécifiques aux secteurs définis par Ethos afin de pouvoir évaluer la manière dont les entreprises gèrent les enjeux qui sont propres à leurs activités. Par exemple, les indicateurs liés à la santé et sécurité au travail ou à la gestion des déchets s'appliquent aux secteurs manufacturiers mais pas au secteur financier, lequel aura en revanche des indicateurs spécifiques concernant l'inclusion de critères de durabilité dans sa stratégie de financement et/ou d'investissement.

2.2.2 TYPES D'INDICATEURS

Les indicateurs communs et spécifiques sont regroupés en trois types :

POLITIQUES ET OBJECTIFS

Ethos cherche à évaluer dans un premier temps si l'entreprise a formalisé les engagements pris par les instances dirigeantes et si ces engagements sont communiqués de manière détaillée et transparente. La fixation d'objectifs quantitatifs avec des délais clairement établis est également prise en considération.

MISE EN ŒUVRE

La deuxième étape va permettre d'évaluer si les engagements pris par l'entreprise sont suivis d'actions. On attend que l'entreprise fournisse des informations sur les mesures prises au niveau du groupe et dans ses différentes activités. Ces mesures doivent être détaillées, systématiques et couvrir l'ensemble des opérations.

PERFORMANCE

Finalement, les indicateurs mesurant la performance évaluent si l'entreprise suit la mise en œuvre de ses programmes et de ses objectifs afin de s'assurer que ceux-ci soient efficaces et lui permettent d'agir en conséquence.

2.3 CALCUL DU SCORE ESG

Le score ESG est calculé et mis à jour chaque année sur la base des nouvelles informations disponibles à la fin de l'année fiscale de l'entreprise.

2.3.1 SECTEURS

Les entreprises sont classifiées dans les secteurs définis par Ethos (annexe 6.2). Ceux-ci ont été créés sur la base de classifications existantes et rassemblent les entreprises dont les activités sont similaires afin de permettre l'évaluation et la comparaison des pratiques entre les différents pairs au sein d'un même secteur. Cette répartition va permettre non seulement d'attribuer des indicateurs propres à chaque enjeu sectoriel, mais également de les pondérer en fonction de leur importance relative.

2.3.2 PONDÉRATION

Sauf exception, Ethos attribue les poids suivants aux différents piliers :

- Gouvernance : 30%. Ce poids est ensuite réparti de manière pertinente entre les différentes thématiques et sans distinction à travers les secteurs.
- Stratégie et Reporting durabilité : 10%. Ce poids est ensuite réparti de manière égale entre Stratégie et Reporting, et sans distinction à travers les secteurs.
- Parties prenantes : 60%. Ce poids est ensuite réparti entre les différentes parties prenantes pour chaque secteur Ethos selon les enjeux qui leur sont propres.



2.3.3 AGRÉGATION

L'évaluation des indicateurs permet d'exprimer tous les points de donnée dans un format similaire : chaque indicateur est compris entre 0 et 100, les valeurs proches de 100 indiquant une meilleure performance pour l'indicateur que les valeurs proches de 0.

Les indicateurs sont ensuite agrégés de manière automatique selon les poids attribués aux différents piliers et thématiques.

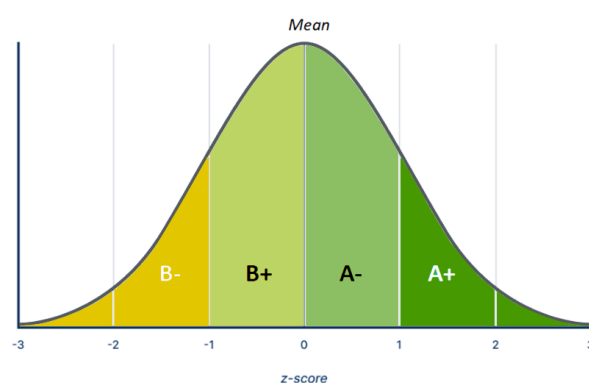
2.4 DU SCORE ESG AU RATING INTERMÉDIAIRE

L'évaluation du score ESG décrite aux points ci-dessus contribue à établir un premier rating intermédiaire, qui sera ensuite ajusté par l'analyse de controverses puis une validation finale, pour chacune des entreprises analysées. Une méthodologie basée sur le z-score est utilisée pour convertir le score ESG en un rating intermédiaire. Le z-score est toujours obtenu de la manière suivante :

$$z_i = \frac{x_i - \bar{x}}{\sigma}$$

Où x_i est le score ESG de l'entreprise i , \bar{x} est la moyenne des scores ESG parmi les entreprises considérées et σ est l'écart-type.

GRAPHIQUE 1 : NORMALISATION DES SCORES ESG



Étant donné la construction normalisée de la notation, le z-score est également dispersé autour de 0. Par conséquent, les règles détaillées dans le Tableau 2 sont appliquées pour obtenir le rating intermédiaire selon une approche « best-in-class » par secteur.

Sur la base du score calculé, les entreprises se voient attribuer l'un des quatre ratings intermédiaires, allant de A+ à B-.

TABLEAU 2 : RÈGLES DE DÉTERMINATION DU RATING INTERMÉDIAIRE

Z-SCORE	RATING
$z_i > 1$	A+
$0 < z_i \leq 1$	A-
$-1 < z_i \leq 0$	B+
$z_i \leq -1$	B-

Enfin, en plus du respect des seuils relatifs présentés ci-dessus, des scores minimums absolus sont requis pour obtenir les ratings A+, A- et B+ selon la capitalisation boursière de l'entreprise analysée. Par exemple, pour les entreprises ayant une capitalisation boursière supérieure à CHF 100 milliards, un score absolu minimum de 70 est requis pour obtenir un rating de A+. Pour une entreprise ayant une capitalisation boursière inférieure, le score minimum est de 60 pour obtenir un rating de A+.

Les attentes plus élevées vis-à-vis des grandes capitalisations boursières s'expliquent principalement par le fait que ces dernières ont un impact plus important compte tenu de leur taille et disposent de plus de ressources pour formaliser, mettre en œuvre et rendre compte de leurs activités durables.

2.5 MISE À JOUR DES SCORES ET RATINGS INTERMÉDIAIRES

Les scores et ratings intermédiaires sont mis à jour de manière annuelle sur la base de la publication des documents officiels de l'entreprise.

Des mises à jour supplémentaires peuvent également être effectuées lors des événements suivants :

- Développements significatifs portant sur des thèmes ESG (par exemple, publication d'un premier rapport de durabilité, de nouveaux objectifs ambitieux sur des thématiques ESG matérielles, etc.) ;
- « Corporate actions », telles qu'une fusion, une acquisition ou une scission.

3. Controverses ESG

3.1 RECHERCHE DES CONTROVERSES ESG

En parallèle du score ESG et du rating intermédiaire, Ethos suit les informations parues dans la presse et sur les sites d'ONG concernant les entreprises incluses dans son univers de recherche afin d'identifier d'éventuelles controverses de nature ESG auxquelles elles pourraient être confrontées. En fonction du niveau de gravité de ses controverses ESG, le rating intermédiaire de l'entreprise est susceptible d'être abaissé. Les informations et nouvelles sont régulièrement examinées pour l'ensemble de l'univers de recherche. Le processus de recherche d'Ethos se compose de deux étapes principales :

3.1.1 CLASSIFICATION DES CONTROVERSES

Lorsqu'une nouvelle controverse potentielle ou un développement dans une controverse existante est identifié, les informations collectées sont classées selon les catégories de controverses définies par Ethos (Annexe 6.3). Elles vont permettre de déterminer s'il s'agit d'une controverse individuelle ou transversale.

Une controverse est dite individuelle lorsque l'entreprise fait face à des accusations pour des actes qui reflètent une situation unique. La catastrophe du barrage de Brumadinho pour Vale, la marée noire de Deepwater Horizon pour BP ou le scandale des données de Cambridge Analytica pour Facebook en sont des exemples illustratifs. Bien que ces cas puissent être comparés à des situations plus ou moins similaires, leur nature fait qu'ils doivent être évalués individuellement.

À l'inverse, une controverse est dite transversale (ou thématique) lorsque le même problème touche en même temps plusieurs entreprises, le plus souvent actives dans les mêmes secteurs, à des degrés similaires ou avec des variations importantes entre les entreprises concernées. Le choix des thèmes se fait en fonction de l'importance potentielle des dommages, du caractère systémique de la problématique (au sein d'un secteur ou d'une région) et du nombre d'entreprises concernées (plus il est élevé, plus il est nécessaire d'avoir une approche de ce type afin de garantir une évaluation systématique et cohérente). L'affaire des opioïdes aux Etats-Unis, la complicité dans des crimes de guerres, le financement d'énergies fossiles ou le travail forcé des Ouïghours dans la chaîne de valeur sont autant d'exemples de controverses suivant une approche transversale. Dans ce cas, il est nécessaire de mettre en place un cadre analytique qui permette de comparer l'impact d'une même situation sur plusieurs entreprises selon leur degré d'implication. Les entreprises concernées sont ainsi évaluées et comparées sur des critères quantitatifs et qualitatifs précis prenant en

compte leur exposition ainsi que leur gestion de cette problématique afin de leur attribuer l'un des quatre niveaux de controverses définis par Ethos.

3.1.2 ÉVALUATION DES CONTROVERSES : L'IMPORTANCE DE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

Une fois la controverse analysée, le niveau attribué peut aller de « Mineur » à « Majeur » selon les paramètres définis dans une grille d'orientation qui va prendre en considération le nombre de cas, leurs impacts et la réaction de l'entreprise. Le niveau le plus faible, « Mineur », qui n'entraîne pas d'impact sur le rating ESG, n'est pas représenté dans ce document.

TABLEAU 3 : DÉFINITIONS GÉNÉRALES DES NIVEAUX DE CONTROVERSE

MODÉRÉ	Il s'agit d'un ou plusieurs cas isolé(s) avec un impact limité et localisé.
SÉRIEUX	L'entreprise est impliquée dans un ou plusieurs cas d'une même ampleur qui ont eu un impact avec des dommages étendus.
SÉVÈRE	L'entreprise est impliquée dans de nombreux cas d'une même ampleur avec des dommages très étendus.
MAJEUR	Le ou les cas controversé(s) sont le reflet d'une pratique courante ou délibérée de l'entreprise et ont pour conséquence des dommages incontrôlés. Ils peuvent être de l'ordre de la violation du droit ou de conventions internationales. Le fait que l'entreprise nie les faits et est sur la défensive est un facteur aggravant.

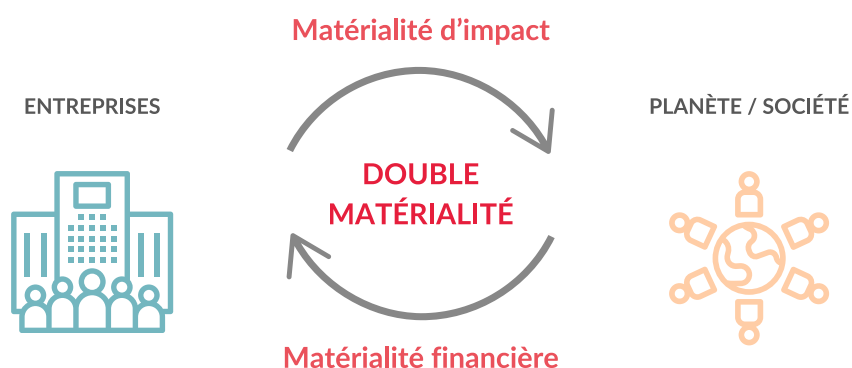
Un tableau détaillé des différents facteurs généralement pris en compte pour déterminer le niveau d'une controverse est disponible (Annexe 6.4). Il est important de noter que ce support est utilisé à titre indicatif uniquement. Chaque controverse ayant ses spécificités et particularités, le niveau final de gravité attribué dépend du cadre spécifique appliqué. En fonction du type de controverse, des lignes directrices sectorielles spécifiques sont utilisées pour aider les analystes dans leur évaluation. D'autres critères d'évaluation peuvent

également être appliqués, notamment la réaction de l'entreprise ainsi que la fréquence d'incidents similaires.

La double matérialité intervient également lors de l'évaluation de l'impact d'une controverse. Comme indiqué précédemment, par « double matérialité », on entend l'analyse des répercussions financières de la controverse sur l'entreprise, notamment en termes d'amendes et de frais légaux, ou des pertes potentielles dues à une interdiction temporaire d'opérer sur certains marchés, et l'analyse de l'impact de l'entreprise sur les différentes parties prenantes, notamment le nombre de personnes et/ou d'écosystèmes affectés, la gravité de l'impact et sa durée. La combinaison de l'analyse de ces

deux matérialités permet ainsi d'évaluer les dommages de manière globale. Ces deux aspects vont le plus souvent de pair : plus l'étendue des dégâts est grande, plus les impacts financiers et les risques pour l'entreprise sont importants. Cependant, ce n'est pas toujours le cas. En effet, une controverse peut avoir un impact limité pour l'entreprise avec peu de dommages financiers ou de réputation, mais un impact important pour certaines parties prenantes ou, à l'inverse, un impact financier important pour l'entreprise alors que les dommages directs pour les parties prenantes seront plutôt modérés. C'est la raison pour laquelle une controverse est toujours analysée sous l'angle de la double matérialité.

GRAPHIQUE 2 : LA DOUBLE MATERIALITÉ



3.2 MISE À JOUR ET VALIDATION DES CONTROVERSES ESG

3.2.1 PROCESSUS MENSUEL

Ethos utilise plusieurs sources de données lui permettant d'identifier en temps réel les entreprises qui font l'objet d'un traitement médiatique en lien avec des pratiques controversées et dont le rating ESG est en conséquence susceptible d'évoluer. Ces cas sont alors investigués selon le processus de recherche décrit ci-dessus, et les controverses sont mises à jour sur une base mensuelle. Les changements de niveau de controverse sont relus et validés par un analyste senior et tout changement générant une modification du rating de l'entreprise est relu et validé par la ou le responsable de la recherche et membre de la direction. Des séances d'équipe sont également organisées lorsqu'il est nécessaire de discuter de cas pouvant faire l'objet d'interprétation avant la validation : l'objectif de ces réunions est de bénéficier des avis et des connaissances de l'équipe d'analystes et d'aligner les pratiques lors du traitement de cas similaires.

3.2.2 PROCESSUS ANNUEL

Lors de la mise à jour annuelle des ratings ESG, une revue des controverses déjà prises en considération dans le rating ESG est effectuée pour chaque entreprise afin de vérifier que l'évaluation qui en a été effectuée est toujours d'actualité pour la mise à jour du rating ESG. Les changements de niveau de controverse sont relus et validés par un analyste senior et tout changement générant une modification du rating de l'entreprise est relu et validé par la ou le responsable de la recherche et membre de la direction.

3.2.3 DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Les controverses ESG peuvent faire l'objet d'un dialogue entre Ethos et les entreprises concernées. Cet engagement peut se faire soit de manière directe, soit au travers de campagnes de dialogue en collaboration avec les partenaires d'Ethos. Un dialogue constructif et une réaction positive de l'entreprise peuvent avoir un impact sur l'évaluation finale du niveau de gravité de la controverse.

4. Rating ESG

4.1 CONSTRUCTION DU RATING ESG

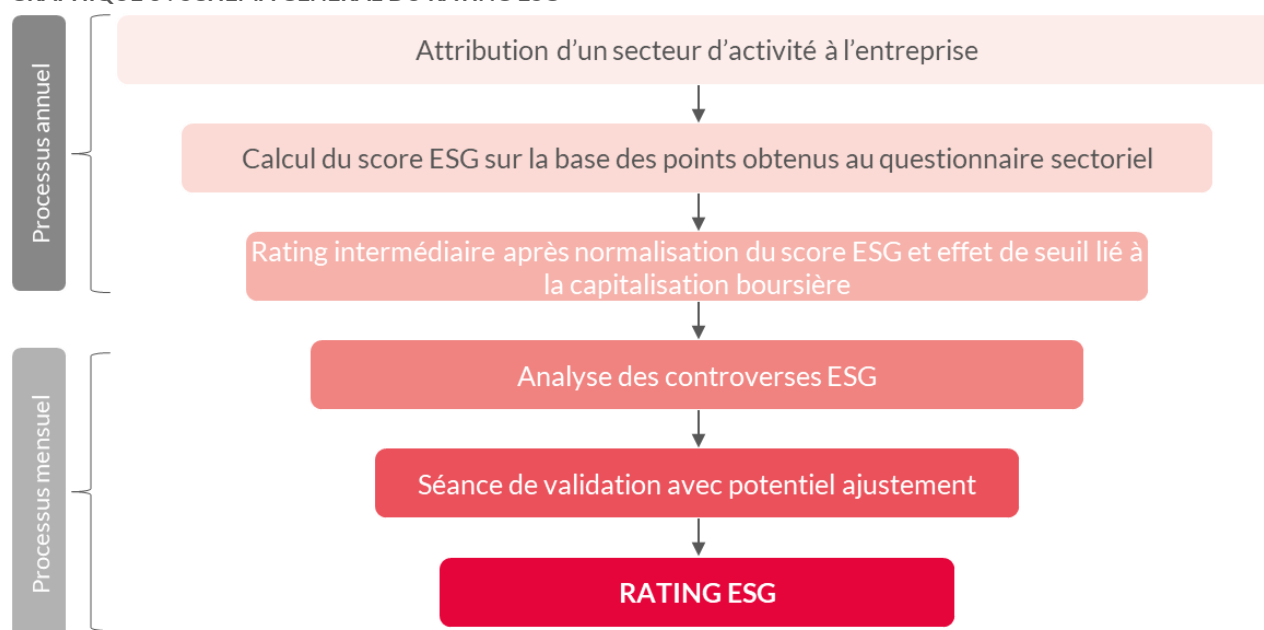
Comme indiqué précédemment, le rating ESG final est composé, d'une part, du rating intermédiaire (décrit au Point 2.4) et, d'autre part, du niveau de gravité maximum des controverses ESG (décrit au Point 3), comme le montre le Tableau 4 ci-dessous.

TABLEAU 4 : INFLUENCE DES CONTROVERSES SUR LE RATING ESG

		SCORE ESG (différence par rapport à la moyenne)			
		Au-dessous de -1 écart-type	Au-dessous de la moyenne	Au-dessus de la moyenne	Au-dessus de +1 écart-type
NIVEAU MAXIMUM DE CONTROVERSE	Aucun / Mineur	B-	B+	A-	A+
	Modéré	B-	B+	A-	A-
	Sérieux	B-	B-	B+	B+
	Sévère	B-	B-	B-	B-
	Majeur	C	C	C	C

Le processus amenant au rating ESG est résumé quant à lui dans le Graphique 3 ci-dessous :

GRAPHIQUE 3 : SCHÉMA GÉNÉRAL DU RATING ESG



4.2 MISE À JOUR DES RATING ESG

4.2.1 PROCESSUS MENSUEL

Le rating ESG d'une entreprise peut être modifié lors de la mise à jour mensuelle des controverses. En effet, l'implication d'une entreprise dans une nouvelle controverse pourrait impliquer le changement de son rating selon le Tableau 4.

4.2.2 PROCESSUS ANNUEL

Lors de la mise à jour annuelle du rating intermédiaire (sur la base de l'approche « best-in-class »), le rating ESG est susceptible d'évoluer selon les nouvelles politiques ou programmes mis en œuvre par l'entreprise au cours de l'année. Cette mise à jour annuelle est complétée par la revue des controverses de l'entreprise.

4.3 VALIDATION DES RATINGS ESG

Les ratings ESG ainsi obtenus sont revus par les analystes qui ont alors la possibilité de proposer une adaptation s'ils l'estiment nécessaire pour diverses raisons. Par exemple :

- Le rating ESG a augmenté/diminué mais le z-score reste proche de la limite entre les ratings ;
- Le score ESG est constant mais le z-score s'est amélioré/détérioré et est proche de la limite entre les ratings.

Dans les deux exemples présentés, le rating ESG de l'année précédente est habituellement conservé une année supplémentaire afin de pouvoir vérifier si la tendance se confirme.

La marge de manœuvre est toutefois restreinte pour proposer un tel changement. Il s'agit uniquement des cas limites, par exemple les cas dans lesquels le z-score est inférieure à +/- 0.1 écart-type autour de la limite entre les ratings ou quand le score ESG absolu est proche des seuils absolus définis (moins de 1 point).

Ces propositions doivent être présentées, discutées et validées lors de séances de validation réunissant les analystes seniors et la ou le responsable de la recherche et membre de la direction, et lorsque nécessaire, la personne responsable de la direction générale.

4.4 INTERPRÉTATION DU RATING ESG

Les scores et ratings ESG d'Ethos donnent une opinion sur le profil et les caractéristiques de durabilité d'une entreprise, son exposition aux risques de durabilité et son impact sur la société et l'environnement.

Un rating intermédiaire élevé indique qu'une entreprise gère relativement bien ses risques et impacts ESG par rapport à ses pairs, tandis qu'un rating intermédiaire faible indique que l'entreprise gère relativement moins bien ses risques et impacts ESG. Toutefois, avec la prise en considération des controverses dans le rating ESG, une entreprise avec un rating intermédiaire élevé pourrait tout de même obtenir un rating ESG faible : cette situation signalerait alors que les politiques et programmes affichés par l'entreprise ne sont pas mis en œuvre dans sa gestion au quotidien et que l'entreprise continue à être la cible de critiques et/ou de poursuites légales, conséquences d'une mauvaise gestion.

Les scores et ratings ESG, combinés à l'analyse financière, peuvent aider les investisseurs à mieux comprendre le potentiel à long terme d'une entreprise.

5. Révision de la méthodologie

5.1 PROCESSUS DE RÉVISION ET VALIDATION

Les différents éléments qui composent la méthodologie du rating ESG sont revus régulièrement pour tenir compte des divers développements qui peuvent l'impacter. Cela peut aussi bien inclure les nouvelles réglementations en matière de reporting des entreprises que l'émergence de nouveaux enjeux sociaux et environnementaux auxquels les entreprises vont devoir faire face.

Ces révisions peuvent concerner :

- La structure de la méthodologie ;
- L'ajout ou la suppression d'indicateurs selon l'évolution de la réglementation et des enjeux sociaux et environnementaux ;
- L'ajout de nouveaux secteurs d'activités pour permettre une analyse plus fine des enjeux sociaux et environnementaux qui leur sont propres ;
- L'allocation et la pondération sectorielles.

Les personnes en charge de la méthodologie suivent ces différentes évolutions et consultent également les équipes d'analystes d'Ethos. Ils préparent les propositions d'adaptations qui font ensuite l'objet d'une discussion avec les membres de la direction pour qu'elles soient validées avant d'être mises en œuvre. Ces séances ont lieu au moins une fois par année et les modifications validées sont mises en œuvre l'année suivante.



ANNEXES

6. Annexes

6.1 EXTRAIT NON EXHAUSTIF DES INDICATEURS UTILISÉS PAR ETHOS

Les piliers et les thématiques sont tous représentés alors que les enjeux et les indicateurs ne le sont que partiellement.

GOUVERNANCE	APPLICATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Structure et composition du conseil d'administration	
Taille du conseil d'administration	Commune
Indépendance du conseil d'administration	Commune
Diversité au sein du conseil d'administration	Commune
Surreprésentation d'actionnaire(s) important(s) au sein du conseil d'administration	Commune
Composition des principaux comités	
Indépendance du comité d'audit, de rémunération et de nomination	Commune
Durée du mandat du cabinet d'audit	Commune
Droits des actionnaires	
Droits de vote (principe « one share – one vote »)	Commune
Limitation des droits de vote	Commune
Rémunération	
Transparence en matière de rémunération	Commune
Divulgence des composants de la rémunération du management	Commune
Système de rémunération	
Plafonnement de la rémunération variable du management	Commune
ÉTHIQUE DES AFFAIRES	
Code de conduite	
Existence d'un code de conduite public	Commune
Thèmes abordés dans le code de conduite	
Corruption	Commune
Conflits d'intérêts	Commune
Délits d'initiés	Commune
Pratiques anticoncurrentielles / concurrence loyale	Commune
Blanchiment d'argent	Spécifique
Dissémination du code de conduite	
Formation des employés sur les thèmes abordés dans le code	Commune
Système d'alerte	
Existence et caractéristiques du système d'alerte en cas de violation des principes inclus dans le code de conduite	Commune
Contrôle et audits	
Contrôle et audit des principes inclus dans le code de conduite	Commune
Responsabilité fiscale	
Recours à des montages fiscaux artificiels dépourvus de substance	Commune
Divulgence des montants payés pays-par-pays	Commune
Responsabilité numérique	
Existence d'un code ou de principes sur la responsabilité numérique	Commune
Existence de principes éthiques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle	Commune

STRATÉGIE ET REPORTING DURABILITÉ	APPLICATION
STRATÉGIE	
Enjeux clés de durabilité	
Implication du conseil d'administration dans la définition de la stratégie ESG	Commune
Rémunération variable liée aux performances ESG	Commune
REPORTING	
Fiabilité et la qualité des données reportées	
Vérification externe et indépendante du rapport de durabilité	Commune
Reporting en matière de durabilité conforme aux standards internationaux	Commune
PARTIES PRENANTES	
EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS	
Santé et sécurité	
Politique en matière de santé et de sécurité au travail	Spécifique
Diversité et non-discrimination	
Divulgation de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Commune
Mobbing et harcèlement	
Objectifs en matière de mobbing et de harcèlement au travail	Commune
Satisfaction des employés	
Divulgation d'indicateurs de performance liés à l'engagement des employés	Commune
Négociations collectives et liberté syndicale	
Politique en matière de liberté d'association et de négociation collective	Spécifique
CLIENTÈLE	
Qualité et sécurité des produits	
Système de gestion de la qualité et sécurité des produits	Spécifique
SOCIÉTÉ CIVILE ET COMMUNAUTÉS	
Droits humains	
Politique en matière de droits humains	Commune
Diligence raisonnable en matière de droits humains	Spécifique
FOURNISSEURS	
Gestion durable de la chaîne d'approvisionnement	
Évaluation de l'exposition aux risques environnementaux et sociaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement (cartographie des risques)	Spécifique
Existence et accès public au code de conduite des fournisseurs	Spécifique
ENVIRONNEMENT	
Gestion des déchets	
Existence d'objectifs quantitatifs de réduction des déchets	Spécifique
Gestion de l'eau	
Existence de programmes de gestion de l'eau	Spécifique
Empreinte écologique des produits et services	
Divulgation d'indicateurs sur l'empreinte écologique des produits et services	Spécifique
Biodiversité	
Existence de programmes de protection et de restauration de la biodiversité	Spécifique
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	
Objectif de « zéro émission nette » d'ici 2050	Commune
Alignement du capex sur les objectifs de réduction des GES	Commune
Réalisation d'une analyse de scénarios climatiques	Commune
Objectifs de réduction des émissions de GES fondés sur la science	Commune
Mise en place d'un mécanisme de prix interne du carbone	Commune
Gestion de l'énergie	
Objectif de 100% d'énergies renouvelables pour l'ensemble du groupe	Commune

6.2 SECTEURS ETHOS

Aerospace & Defence
Airport
Auto Components
Automotive
Banks
Building Products
Car leasing
Chemicals
Commercial Services
Construction & Engineering
Construction Materials
Consumer Durables
Containers & Packaging
Development bank
Diversified Financials
Electrical Equipment
Export credit agency
Food Retailers
Food, Beverage & Tobacco
Healthcare
Homebuilders
Hospital
Household Products
Industrial Conglomerates
Insurance
Investment holding companies
Leisure & Hospitality
Machinery
Media
Metals & Mining
Mortgage credit
Oil & Gas Producers
Paper & Forestry
Pharmaceuticals
Real estate
Refiners & Pipelines
Regional bank
Retail
Security Services
Semiconductors
Software & Services
Steel
Technology Hardware
Telecommunication Services
Textiles & Apparel
Traders & Distributors
Transportation
Transportation Infrastructure
Utilities

6.3 CATÉGORIES DE CONTROVERSES ESG

PILIER / THÉMATIQUE	CATÉGORIE
GOUVERNANCE	Gouvernance d'entreprise
ENVIRONNEMENT	Approvisionnement responsable
	Exposition au charbon
	Méthodes d'extraction non-conventionnelles
	Gestion des effluents et des déchets
	Gestion de l'eau
	Impact sur les écosystèmes
	Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre
	Domages environnementaux graves
ÉTHIQUE DES AFFAIRES	Confidentialité et sécurité des données
	Pratiques de marketing
	Comportement anticoncurrentiel / manipulation du marché
	Corruption
	Fraude et irrégularités
	Évasion fiscale
	Informations trompeuses
	Blanchiment d'argent
	Maltraitance des animaux
	Complicité des entreprises dans les violations des droits humains
	Abus de pouvoir de marché
	Conflits d'intérêts
	Délit d'initié
RELATIF AUX PRODUITS	Santé et sécurité des clients
	Durabilité des produits
	Financement et investissement controversés
	Armement controversé
	Qualité des infrastructures
	Essais cliniques dangereux
	Utilisation d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)
SOCIAL	Droits humains, y compris le travail des enfants
	Questions relatives au travail dans la chaîne d'approvisionnement
	Droits du travail et conditions de travail
	Santé et sécurité au travail
	Relations avec les communautés
	Risque d'attaque armée contre des civils

6.4 NIVEAUX DE CONTROVERSES ETHOS

DEGRÉ DE CONTOVERSE	NOMBRE DE CAS DU MÊME TYPE	NOMBRE D'INDIVIDUS TOUCHÉS / ÉTENDUE DES DÉGÂTS	SOMMES D'ARGENT EN JEU	COMMUNICATION DE LA COMPAGNIE À PROPOS DE LA CONTROVERSE	QUANTITÉ ET QUALITÉ DES SOURCES	QUALITÉ DES PREUVES	TEMPORALITÉ
MODÉRÉ	Cas isolé	Quelques individus / dommages localisés	Milliers/millions	Aveux et excuses	Peu de sources, qualité variable	Peu de preuves tangibles (récits, témoignages)	L'événement ou des événements similaires sont anciens (>10 ans) et/ou sont en cours
SÉRIEUX	Plusieurs cas de même ampleur	Une partie d'une communauté, ou d'un groupe / dommages étendus	Millions	Communication neutre	Bon nombre et diversification des sources	Bons faisceaux de preuves (ONG sérieuses, études scientifiques)	L'événement ou des événements similaires sont assez anciens (entre 5 et 10 ans) et/ou sont en cours
SÉVÈRE	Répétitif et systématique	Une partie importante d'une communauté ou d'un groupe / dommages à large échelle et impact conséquent	Centaines de millions	Communication contraire, n'apporte pas de réponse adéquate	Nombre important de sources assez fiables et diverses	Preuves tangibles (multiples études, documents internes)	L'événement ou des événements similaires sont assez récents (entre 2 et 5 ans) et/ou sont en cours
MAJEUR	Pratique courante de l'entreprise	Une communauté ou un groupe entier / dispersion incontrôlée de dommages importants	Milliards	Déni et communication agressive	Faits relatés par un grand nombre de sources fiables et reconnues	Preuves irréfutables (jugements, réactions des autorités)	L'événement ou des événements similaires sont récent et/ou sont en cours

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch
<http://www.ethosfund.ch>
T +41 58 201 89 89